

Fiche de Données de Sécurité

EST

Fiche du 4/5/2012, revision 1

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur du produit

Identification du mélange:

Dénomination commerciale: EST
Code commercial: 13.020

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance/du mélange et utilisations déconseillées

Type de produit et emploi:
Détergent pour surfaces lavables.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur:
Kiter S.r.l. - 20019 Settimo Milanese (MI) - ITALIE - Via Assiano 7/B - tel. 0039 02 3285220
fax 0039 02 33501173

Personne chargée de la fiche de données de sécurité:

e-mail: info.sicurezza@kiter.it

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre antipoisons tel. 0140054848
KITER S.R.L. - tel. 0039 02 3285220 (heures de bureau).

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Critères des Directives 67/548/CE, 99/45/CE et amendements successifs :

La mélange n'est pas à se considérer dangereuse.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre risque.

2.2 Éléments de l'étiquetage

S Phrases:

S23 Ne pas respirer les aérosols.
S51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Dispositions particulières:

Fiche de donnée de sécurité disponible sur demande pour les professionnels.

2.3 Autres dangers

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune.

Autres risques :

Aucun autre risque.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

N.A.

3.2 Mélanges

Composants dangereux aux termes de la Directive CEE 67/548 et du Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des préparations, et classification relative :

1-5% 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

REACH No.: 01-2119475104-44, 603-096-00-8, CAS: 112-34-5, EC: 203-961-6
Xi; R36

Fiche de Données de Sécurité

EST

 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319

1-5% Acide citrique
REACH No.: 01-2119457026-42-XXXX, CAS: 5949-29-1, EC: 201-069-1
Xi; R36

 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319

1-5% Alcool gras ethoxylés
CAS: 68439-46-3
Xn,Xi; R22-41

 3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302

 3.3/1 Eye Dam. 1 H318

Composants (Reg. (CE) 648/2004) :

Moins de 5 %: Parfums, agents de surface non ioniques.

Désinfectants (chlorure de didécyl diméthyl ammonium), 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol, benzyl salicylate, hexyl cinnamal, limonene.

4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Laver abondamment à l'eau et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

En cas de ingestion :

NE PAS faire vomir.

En cas de inhalation :

Aérer la pièce. Eloigner immédiatement le patient du lieu contaminé et le maintenir au repos dans un endroit bien aéré. En cas de malaise, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement :

Aucun.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Eau. Dioxyde de carbone (CO₂).

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Aucun en particulier.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées. Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Fiche de Données de Sécurité

EST

Porter les dispositifs de protection individuelle. Emmener les personnes en lieu sûr.
Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher le déversement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées. Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer. En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.

Matériel adapté à la collecte: matériel absorbant, organique, sable.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Laver à l'eau abondante.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir également les paragraphes 8 et 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards. Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés. Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels. Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas. Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris éventuelles incompatibilités

Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.

Matières incompatibles:

Aucune en particulier.

Indication pour les locaux:

Locaux correctement aérés.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune utilisation particulière.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol - CAS: 112-34-5

TLV-TWA: 10 ppm- 67,5 mg/m³

TLV-STEL: 15 ppm- 101,2 mg/m³

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:

Non requis pour une utilisation normale.

Opérer quoi qu'il en soit selon les bonnes pratiques de travail.

Protection de la peau:

L'adoption de précautions spéciales n'est pas requise pour une utilisation normale.

Protection des mains:

Non requis pour une utilisation normale.

Protection respiratoire:

Là où la ventilation est insuffisante, où l'exposition est prolongée, utiliser un dispositif de protection des voies respiratoires, par ex. CEN/FFP-2(S) ou CEN/FFP-3(S).

Risques thermiques :

Aucun.

Contrôles de l'exposition environnementale :

Aucun.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect et couleur:

Liquide transparent orange

Fiche de Données de Sécurité

EST

Odeur:	Abricot
Seuil d'odeur:	N.A.
pH:	2.2
Point de fusion/congélation:	N.A.
Point de ébullition initial et intervalle de ébullition:	100 °C
Inflammation solides/gaz:	N.A.
Limite supérieure/inférieure de inflammabilité ou de explosion :	N.A.
Densité des vapeurs:	N.D.
Point éclair:	Non inflammable
Vitesse de évaporation :	N.A.
Pression de vapeur:	N.D.
Densité relative:	1 kg/l
Hydrosolubilité:	Totale
Liposolubilité:	Non miscible
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	N.D.
Température de auto-allumage :	N.A.
Température de décomposition:	N.D.
Viscosité:	N.D.
Propriétés explosives:	N.A.
Propriétés comburantes:	N.D.
9.2 Autres informations	
Miscibilité:	N.D.
Liposolubilité:	N.D.
Conductibilité:	N.D.
Propriétés caractéristiques des groupes de substances:	N.D.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- 10.1 Réactivité:
 - Stable en conditions normales.
- 10.2 Stabilité chimique:
 - Stable en conditions normales.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses:
 - Aucun.
- 10.4 Conditions à éviter:
 - Stable dans des conditions normales.
- 10.5 Matières incompatibles:
 - Aucune en particulier.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux:
 - Aucun.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
 - 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol - CAS: 112-34-5
 - LD50(oral,rats): 6580 mg/Kg
 - LD50(peau,lapins): 4120 mg/Kg
 - Acide citrique - CAS: 5949-29-1
 - LD50(oral,rats): 5400 mg/Kg
 - LD50(peau): >2000 mg/Kg

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

- 12.1 Toxicité
 - Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.
 - 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol - CAS: 112-34-5
 - Test: LC50 - Espèces: Poissons - Durée h: 96 - mg/l: 1300

Fiche de Données de Sécurité

EST

- Test: EC50 - Espèces: Daphnia - Durée h: 48 - mg/l: 100
Test: EC50 - Espèces: Algues - Durée h: 192 - mg/l: 53
Acide citrique - CAS: 5949-29-1
Test: LC50 - Espèces: Poissons - Durée h: 48 - mg/l: 440
Test: LC50 - Espèces: Daphnia - Durée h: 24 - mg/l: 1535
- 12.2 Persistance et dégradabilité
Les agents de surface contenus dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n. 648/2004.
- 12.3 Potentiel de bio-accumulation
N.A.
- 12.4 Mobilité dans le sol
N.A.
- 12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB
Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune.
- 12.6 Autres effets néfastes
Aucun.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets
Récupérer si possible. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- 14.1 Numéro ONU:
N.A.
- 14.2 Nom de l'expédition des Nations unies:
N.A.
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport:
N.A.
- 14.4 Groupe d'emballage:
N.A.
- 14.5 Dangers pour l'environnement:
N.A.
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:
N.A.
- 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC:
NO

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
Dir. 67/548/CEE (Classification, emballage et étiquetage des substances dangereuses).
Dir. 99/45/CEE (Classification, emballage et étiquetage des préparations dangereuses).
Dir. 98/24/CE (Risques dérivant des agents chimiques pendant le travail).
Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle) ; Dir. 2006/8/CE.
Réglementation (CE) n°1907/2006 (REACH), Réglementation (CE) n°1272/2008 (CLP),
Réglementation (CE) n°790/2009 (1° ATP CLP), Réglementation (EU) n°453/2010(Annexel).
Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:
Directive 82/501/CEE ('Activités liées aux risques d'accidents graves') et amendements successifs.
Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).
1999/13/CE (Directive COV)
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique
NO

Fiche de Données de Sécurité

EST

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte des phrases cités sous l'en-tête 3:

R22 Nocif en cas d'ingestion.

R36 Irritant pour les yeux.

R41 Risque de lésions oculaires graves.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

Cette fiche de données de sécurité a été entièrement revue conformément au Règlement 453/2010/UE. Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière. L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire. Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée. Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

Fiche des composants (Reg. (CE) n. 648/2004)

[Pour informations: http://europa.eu.int/comm/enterprise/cosmetics/html/cosm_inci_list.htm]

INGREDIENTI
Aqua
Butoxydiglycol
C9-C11 paréth-6
Citric acid
Didecyldimonium chloride
2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol
Parfum
Colorants
Benzyl salicylate
Hexyl cinnamal
Limonene

Principales sources bibliographiques:

NIOSH - Registry of toxic effects of chemical substances (1983)

I.N.R.S. - Fiche Toxicologique

CCNL - Annexe 1 "TLV pour 1989-90"

Istituto Superiore di Sanità (Italie) - Inventario Nazionale Sostanze Chimiche.

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

Fiche de Données de Sécurité

EST

CAS:	Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
CLP:	Classification, Etiquetage, Emballage.
DNEL:	Niveau dérivé sans effet.
EINECS:	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
GefStoffVO:	Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
GHS:	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IATA:	Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR:	Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).
ICAO:	Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI:	Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC50:	Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50:	Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWATLV:	Valeur de seuil limite pour une moyenne d'exposition pondérée de 8 heures pas jour. (Standard ACGIH).
WGK:	Classe allemande de danger pour l'eau.